

## **1er Tournoi CaraibECOBaD de Sainte-Marie** **N° POONA 2007643**

- 1) Cette compétition de Badminton est régie par les règles officielles du badminton 2020-2021 édictées par la FFBaD et par les dispositions particulières énoncées ci-dessous.
- 2) Le tournoi, qui se déroule les 14, 15 et 16 Mai 2021, est ouvert à tout(e) joueur(euse) titulaire d'une licence compétition validée dans « Poona » à la date limite du tirage au sort du 04 Mai. Il est accessible aux joueurs(euses) classé(e)s « N1-N2-N3-R4-R5-R6-D7-D8-D9-P10- P11-P12 et NC ». Les joueurs(euses) appartenant aux catégories « Poussin(e)s & Benjamin(e)s » ne sont pas autorisé(e)s à participer à cette compétition.
- 3) Le Juge arbitre sera Cyrille BERTON.
- 4) Le tournoi est autorisé par la FFBaD n° : en cours
- 5) L'ensemble des tableaux se déroulera en poules avec 2 sortants dans la mesure du possible. Un tableau pourra se jouer en poule unique de 3, 4, 5, 6 ou 7 équipes si le nombre d'inscrits est trop restreint.
- 6) La programmation des tableaux sera la suivante :
  - Simple Homme et Double Dame : Vendredi 14 Mai
  - Double Homme et Simple Dame : Samedi 15 Mai
  - Double Mixte : Dimanche 16 Mai
- 7) Le découpage des tableaux se fera par séries (Série 1, Série 2, Série 3...) selon le CPPH à la date du tirage au sort.  
Les tableaux seront limités à un nombre maximum de 16 joueurs / paires.  
Le comité d'organisation se réserve le droit de délivrer 3 wild-cards par série.
- 8) Les droits d'inscriptions sont fixés à :
  - 20€ pour un tableau
  - 25€ pour 2 tableaux
  - 30€ pour 3 tableaux
- 9) Le logiciel utilisé sera BADNET.
- 10) Les inscriptions se font :
  - Soit en ligne sur le portail BADNET, la page d'inscription étant à cette adresse [https://www.badnet.org/Src/index.php?ic\\_a=655616&eventId=12399](https://www.badnet.org/Src/index.php?ic_a=655616&eventId=12399)
  - Soit par mail: Remplir la fiche d'inscription et effectuer un virement bancaire (voir RIB joint à l'invitation)
  - Soit par courrier (inscription CLUB uniquement): Dans ce cas, les inscriptions (un document par club), sont à envoyer par courrier, accompagnées du règlement, avant le Lundi 4 mai 2020, cachet de la poste faisant foi, à l'adresse suivante:  
BERTON Sophie  
Lot Les 4 Vents  
7 Entrée de Sirocco  
97220 TRINITE
- 11) La date limite d'inscription est fixée au Dimanche 02 Mai 2021 minuit. Le tirage au sort aura lieu le Mardi 04 Mai 2020.
- 12) Les droits d'inscription ne sont remboursables qu'en cas de désistement notifié avant la date limite d'inscription. Passé ce délai, les droits d'inscriptions ne pourront en aucun cas être remboursés.
- 13) Le joueur forfait ou blessé après la date du tirage au sort (04 Mai 2021) devra envoyer un justificatif dans les 5 jours suivants la compétition au Juge-Arbitre, par mail : [cyrilleberton972@gmail.com](mailto:cyrilleberton972@gmail.com). En l'absence de ce justificatif, un sanction pourra être appliquée.
- 14) Tout joueur devra se présenter sur le terrain indiqué avec un nombre suffisant de volants, ainsi que tous les accessoires utiles à son match (raquette, serviette, boisson...)

- 15) Une tenue de badminton conforme aux circulaires de la FFBaD est exigée sur les terrains.
- 16) Les joueurs auront droit à 3 minutes d'échauffement après l'annonce de leur match et se tiendront à la disposition de l'arbitre (éventuel). Si au bout de 5 minutes le joueur n'est pas présent, seul le Juge-Arbitre aura la possibilité de reporter le match ou de déclarer le joueur W.O.
- 17) Lors du service, tout volant touchant une infrastructure du gymnase sera compté une fois. En cours de jeu, tout volant touchant une infrastructure du gymnase sera compté faute.
- 18) Les horaires prévisionnels fournis par affichage ou par la table de marque sont indicatifs et peuvent être remis en question par décision du Juge-Arbitre, pour le bon déroulement du tournoi. Tout joueur désirant s'absenter pendant le tournoi pour quelque durée que ce soit devra demander l'accord du Juge-Arbitre.
- 19) Les joueurs devront se faire pointer à la table de pointage dès leur arrivée.
- 20) Les volants sont à la charge des joueurs. Le volant officiel est le RSL N°1. Il sera en vente dans la salle et devra être utilisé en cas de litige entre deux joueurs.
- 21) Les matchs seront en auto-arbitrage. Ils pourront éventuellement être arbitrés à la demande du Juge-Arbitre.
- 22) Le temps minimum de repos auquel ont droit les joueurs entre deux matchs consécutifs est fixé à 20 min. Le temps de repos est compté à l'annonce du dernier point du match précédent jusqu'au début du match suivant, 3 min après l'appel des joueurs
- 23) Le plateau sportif est uniquement réservé aux joueurs, aux entraîneurs, au Juge-Arbitre et au comité d'organisation. Si une personne désire y avoir accès pour faire des photos, il devra demander l'autorisation au préalable au Juge-Arbitre.
- 24) Le Coaching est autorisé durant un match, mais uniquement lorsque le volant n'est pas en jeu. Seuls deux coachs seront admis. **Ces derniers seront impérativement équipés de chaussures de sports.**
- 25) Le club décline toute responsabilité en cas de vol, d'incident ou d'accident, en dehors des matchs.
- 26) Seul un représentant de club est autorisé à déposer une réclamation à la table de marque. Toute autre réclamation est déclarée irrecevable.
- 27) **Selon l'Article 2.14 du règlement général des compétitions (RGC)**, chaque participant mineur à une compétition doit être placé, explicitement et en permanence, sous la responsabilité d'un adulte responsable, connu du juge arbitre et disposant d'une autorisation écrite délivrée par l'autorité parentale, dans le respect de la réglementation en vigueur concernant l'accompagnement des mineurs.  
Les noms, prénom et numéro de téléphone du responsable de chaque enfant, doivent être communiqués en arrivant à la table de marque, une feuille d'émargement sera à disposition auprès du juge arbitre, afin que les responsables sur la compétition, puissent signer et valider leur présence et la participation de l'enfant à la compétition. Il est par ailleurs recommandé d'avoir plusieurs représentants par club le jour de la compétition, pour éviter en cas d'accident de laisser plusieurs enfants sans responsable dans le gymnase.
- 28) Toute participation au tournoi implique l'adoption de tous les articles du présent règlement. Le Juge-Arbitre a la faculté de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas ce règlement particulier.